



14 janvier 2016

(16-0282)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

## NOUVEAU MODÈLE DE CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE D'EXPORTATION

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ÉQUATEUR

La communication ci-après, reçue le 9 janvier 2016, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

---

1. Le gouvernement équatorien informe le Comité que l'ONPV de l'Équateur, l'Agence équatorienne de contrôle de la qualité des produits agricoles (AGROCALIDAD) a adopté un nouveau modèle de certificat phytosanitaire d'exportation.

2. Le modèle de certificat phytosanitaire d'exportation satisfait aux recommandations établies dans la Norme internationale pour les mesures phytosanitaires (NIMP n° 12), adoptée par l'Équateur.

3. On trouvera un exemplaire du nouveau modèle en suivant le lien ci-après <http://www.agrocalidad.gob.ec/wp-content/uploads/2014/12/CFE-NUEVO-FORMATO-NOTIFICACION-C3%93N-SPECIMEN.pdf>.

4. Le nouveau modèle de certificat phytosanitaire d'exportation entrera en vigueur le lundi 4 janvier 2016. Les certificats phytosanitaires présentés selon l'ancien modèle seront valables jusqu'au 10 mars 2016, au-delà de cette date, seul le nouveau modèle sera valable.

5. Toute demande de renseignements peut être adressée à l'adresse électronique suivante: [relaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ec](mailto:relaciones.internacionales@agrocalidad.gob.ec).

---